



Communiqué

Pour diffusion immédiate

5 décembre 2018

Les coûts associés aux bourses non remboursables accordées aux étudiants ont augmenté de façon très marquée, mais cela n'a pas encore été le cas pour le nombre d'inscriptions, constate la vérificatrice générale

(TORONTO) Lorsque l'admissibilité au soutien financier fourni dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) a été élargie au début de l'année scolaire 2017-2018, le coût de cette aide, versée principalement sous forme de bourses non remboursables, a augmenté de 25 % par rapport à l'année précédente, tandis que le nombre d'inscriptions a crû d'environ 2 % seulement, mentionne la vérificatrice générale, Bonnie Lysyk, dans son *Rapport annuel 2018* publié aujourd'hui.

« Nous avons conclu qu'une portion importante des nouveaux bénéficiaires du RAFEO fréquentaient déjà un collège ou une université, et payaient leurs frais d'études eux-mêmes, y compris au moyen de prêts, avant qu'ils deviennent admissibles aux nouveaux mécanismes d'aide », a dit M^{me} Lysyk après le dépôt de son rapport devant l'Assemblée législative.

« Comme il s'agissait de la première année d'application des nouvelles règles d'admissibilité, nous ne sommes peut-être pas encore en mesure de tirer des conclusions à long terme, mais une surveillance s'impose certainement », a-t-elle ajouté.

Le RAFEO fournit des bourses et des prêts à des étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire, habituellement des universités, des collèges ou des collèges privés d'enseignement professionnel. Le montant de l'aide financière est surtout fonction du coût des études, du revenu et de la taille de la famille et, dans une certaine mesure, de l'actif de l'étudiant. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (le Ministère) administre le RAFEO.

Le Ministère a apporté des changements majeurs au RAFEO pour l'année scolaire 2017-2018, afin de rendre les études postsecondaires plus accessibles et abordables pour les étudiants provenant de familles à revenu faible ou moyen. Ces changements font en sorte qu'un pourcentage plus important de l'aide financière est versé sous forme de bourses non remboursables au lieu de prêts remboursables – les bourses ont constitué 98 % de l'aide durant l'année scolaire 2017-2018, contre 60 % l'année précédente.

Cependant, le fait que plus de personnes aient reçu une aide financière – une hausse de 24 % des bénéficiaires dans les universités et de 27 % dans les collèges – ne signifie pas nécessairement qu'un nombre accru de personnes poursuivent des études postsecondaires. Nous avons constaté que les inscriptions ont augmenté de seulement 1 % pour les universités, et de seulement 2 % pour les collèges.

Voici d'autres constatations du rapport :

- Le recours à l'aide fournie par le RAFEO, dans le cadre des nouvelles règles, a tellement dépassé les attentes que le gouvernement a projeté, dans le budget de 2018, que le Régime pourrait coûter 2 milliards de dollars par année en 2020-2021, une augmentation nette de 50 % par rapport à 2016-2017.

- Les données relatives aux bénéficiaires du RAFEO qui font l'objet d'un suivi du Ministère sont limitées, de sorte que ce dernier ne peut déterminer si les plus récents changements ont effectivement contribué à améliorer l'accès aux études postsecondaires par les personnes de groupes sous-représentés ayant des besoins financiers. Toutefois, le fait que 27 % des étudiants adultes qui fréquentaient déjà des établissements d'enseignement postsecondaire l'an dernier aient eu droit à des bourses uniquement à compter de 2017-2018 explique en partie la divergence entre le nombre élevé de bénéficiaires et la faible augmentation du nombre d'inscriptions.
- Le revenu parental est pris en compte pour déterminer l'admissibilité au RAFEO des étudiants qui ont quitté l'école secondaire depuis moins de quatre ans et qui dépendent financièrement de leurs parents, mais il ne l'est pas dans le cas des étudiants qui ont terminé leurs études secondaires depuis plus de quatre ans. Nous avons noté que le nombre d'étudiants qui avaient terminé leurs études secondaires depuis au moins quatre ans et qui avaient reçu une aide financière du RAFEO avait augmenté de 33 % lors de l'année scolaire 2017-2018 par rapport à 2016-2017, et que près de 30 % de ces étudiants avaient indiqué sur leur formulaire de demande qu'ils habitaient chez leurs parents. Le Ministère ne savait pas si ces étudiants avaient réellement besoin du soutien du RAFEO.
- Au cours de chacune des cinq dernières années, environ 69 millions de dollars en prêts étudiants non remboursés ont été transférés au ministère des Finances aux fins de recouvrement. Les deux moyens les plus efficaces de recouvrer les prêts non remboursés sont le recours aux agences de recouvrement privées et la saisie des remboursements d'impôt par l'entremise de l'Agence du revenu du Canada. Habituellement, on a d'abord recours aux agences de recouvrement, mais celles-ci perçoivent une commission de 16 %, tandis que l'Agence de revenu du Canada perçoit une commission d'environ 1 % seulement.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(416) 327-1326

Lire le rapport d'audit [Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario](#) à www.auditor.on.ca

 @OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.